

Asie et Pacifique

Asie du Sud

Asie de l'Est et Pacifique

Asie du Sud-Ouest

Asie centrale



Asie et Pacifique

Environnement opérationnel

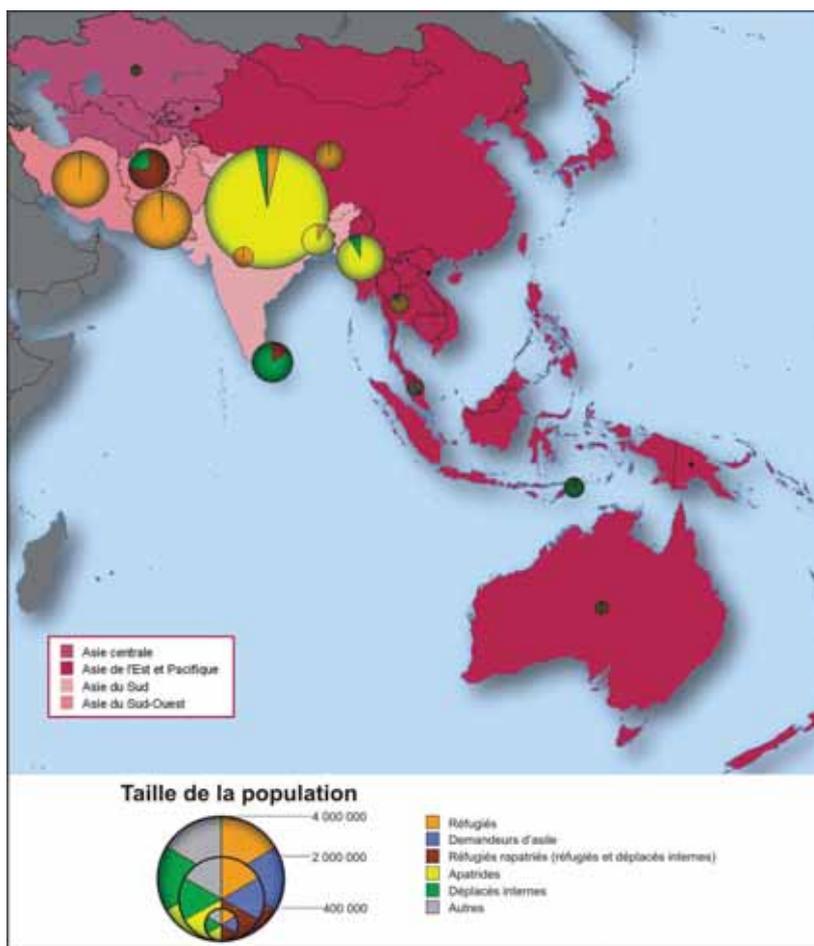
Les disparités considérables de richesse et de revenus tant à l'intérieur des pays qu'entre les différents États d'Asie déclenchent de vastes mouvements de populations. La rapidité du développement économique et de l'évolution du paysage démographique, d'une part, et les violations des droits de l'homme, les discriminations à l'encontre de certains groupes ethniques et la distribution inégale des ressources, d'autre part, ont toutes contribué à d'importants flux migratoires, y compris à des migrations clandestines et à des déplacements forcés.

En termes de solutions durables, l'Asie demeure la région qui émet le plus grand nombre de demandes de réinstallation, avec plus de 23 000 dossiers déposés au premier semestre 2007 (contre environ 27 400 pour l'année 2006). De janvier à septembre 2007, plus de 15 000 réfugiés du Myanmar, vivant pour la plupart dans des camps en Thaïlande et au Bangladesh et en milieu urbain en Inde et en Malaisie, ont été réinstallés dans des pays tiers.

Lors de la rédaction du présent Appel, plus de 353 000 Afghans étaient revenus de leur plein gré du Pakistan et de la République islamique d'Iran. À Sri Lanka, plus de 104 600 personnes déplacées par les événements survenus en début d'année ont regagné avant la mi-août leur lieu d'origine dans la partie orientale de l'île.

Malheureusement, les progrès réalisés dans le domaine de l'intégration sur place n'ont pas été à la hauteur de ceux obtenus en matière de réinstallation, sauf dans quelques États d'Asie centrale. Dans certains pays et pour certains dossiers, l'UNHCR éprouve par ailleurs des difficultés à mettre en œuvre des solutions durables au sort des réfugiés, même lorsque celles-ci ont été identifiées. Par exemple, certains pays d'accueil refusent de délivrer des permis de sortie du territoire aux réfugiés dont la demande de réinstallation a été acceptée par un pays tiers.

Bien que des groupes de travail consacrés à la législation nationale sur l'asile aient été constitués en Chine, au Kazakhstan et en Mongolie, l'espace d'asile a été considérablement réduit ailleurs. Certains pays asiatiques ont demandé aux bureaux de l'UNHCR de suspendre la détermination du statut des réfugiés urbains dans l'attente de consultations portant sur une coopération future. On assiste



par ailleurs à une augmentation du nombre des demandeurs d'asile et des réfugiés placés en détention, y compris parmi les enfants. Dans un certain nombre de pays, il est devenu plus difficile pour l'UNHCR d'accéder aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux autres personnes relevant de sa compétence lorsqu'ils sont placés en détention.

Au Népal, l'UNHCR et le Conseil norvégien pour les réfugiés sont parvenus à organiser un certain nombre de séminaires et de dialogues communautaires pour faciliter le retour et la réintégration des déplacés internes. À Timor-Leste, le Haut Commissariat a définitivement mis un terme à ses opérations en faveur des déplacés internes à la fin du mois de juin et a transféré son mandat de protection à la Mission des Nations Unies dans le pays. À Sri Lanka, l'UNHCR a développé ses activités de protection et d'assistance d'urgence en réponse aux vagues successives de populations déplacées et a facilité leur retour librement consenti lorsque cela était possible.

Quelque trois millions d'Afghans enregistrés vivent encore au Pakistan et en République islamique d'Iran. L'UNHCR s'emploie, en collaboration avec les deux États, à définir les conditions d'une prolongation du séjour des Afghans sur leurs territoires et aide les Afghans à regagner leur pays de



UNHCR/Van Tan

République islamique d'Iran. Assistance de l'UNHCR à des familles impatientes de retourner en Afghanistan.

leur plein gré lorsque cette solution est appropriée. Entre le début du mois de mars et la mi-avril, 203 000 Afghans non enregistrés et 145 000 Afghans enregistrés sont revenus du Pakistan avec l'aide du Haut Commissariat. Le Gouvernement pakistanais a appuyé ce mouvement en accordant, à titre exceptionnel, un délai de grâce aux Afghans non enregistrés pour quitter le pays. À l'issue de plusieurs mois de préparatifs, le vaste camp de Katcha Gari a été fermé au mois de juillet, comme prévu ; le camp de Jalozai sera fermé en 2008. En provenance de la République islamique d'Iran, environ 6 400 Afghans enregistrés ont regagné leur pays de leur plein gré en 2007.

En raison des conditions de sécurité précaires dans lesquelles évolue le personnel humanitaire et des difficultés d'accès aux personnes relevant de la compétence de l'UNHCR dans plusieurs pays, il a été difficile à l'Organisation et à ses partenaires de mener à bien leurs activités de protection et de dispenser les services essentiels.

Objectifs stratégiques

La stratégie adoptée en Asie et Pacifique vise à appliquer les objectifs stratégiques globaux de l'UNHCR aux domaines d'action prioritaires prenant en compte le contexte et les contraintes de la région.

Ces objectifs sont les suivants :

- Développer un régime de protection internationale.
- Assurer le bien-être social et économique des personnes relevant de la compétence de l'UNHCR.
- Parvenir à des solutions durables.
- Conclure des partenariats dynamiques.
- Garantir la prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité lors de la mise en oeuvre les opérations.

L'UNHCR devra veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés aient accès au territoire de nombreux pays de la région et à ce qu'ils ne soient pas refoulés. La plupart de ces pays n'ayant pas adhéré aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, il est particulièrement important d'élargir l'espace humanitaire réservé aux réfugiés et aux autres personnes relevant de la compétence de l'Organisation par le biais de dispositifs pragmatiques axés sur la recherche de solutions. Dans les pays qui ne disposent pas de cadre juridique relatif aux réfugiés ou ne permettent pas son application à certaines catégories de personnes relevant de la compétence de l'UNHCR, ce dernier encourage le recours à des mécanismes migratoires de remplacement, tels que l'octroi de permis de travail temporaires.

L'Organisation relancera également les efforts destinés à protéger les demandeurs d'asile et les réfugiés contre la violence, les sévices, la détention arbitraire et l'exploitation, et en particulier contre la violence sexuelle et sexiste. À cette fin, elle renforcera et rendra opérationnels les partenariats conclus avec un large éventail d'intervenants.

Le centre de protection régional créé à Kuala Lumpur prodiguera des conseils et un appui aux bureaux de la région environnante. Il entreprendra des activités régionales de défense de la cause, de mise en réseau, de renforcement des capacités, de formation et de promotion. Il s'attachera tout particulièrement à élaborer des stratégies de protection cohérentes prenant en compte les critères d'âge et de genre, ainsi que la complexité des flux migratoires mixtes. Ce centre aidera également les opérations nationales à améliorer la détermination du statut de réfugié, les normes de traitement et la délivrance de papiers d'identité. Il coopérera étroitement avec les bureaux extérieurs pour promouvoir, si nécessaire, l'adhésion des pays aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés. En rapprochant ces services des lieux d'exécution, le centre devrait accroître leur pertinence et leur efficacité pour l'UNHCR, les Gouvernements et la société civile de la région.

Le Gouvernement indonésien a émis des signaux positifs quant à son intérêt d'adhérer à la Convention de 1951 relative aux réfugiés. L'UNHCR a également eu des échanges très fructueux avec les autorités en Chine, en Mongolie et au Kazakhstan, concernant la rédaction de législations nationales sur les réfugiés à l'occasion d'ateliers organisés à l'échelon des pays.

De plus, l'UNHCR s'efforcera de prévenir l'apatridie et d'en atténuer les effets en s'attaquant aux causes (Cambodge, Viet Nam, Népal) et en protégeant les droits et le bien-être des populations apatrides (Myanmar). Un certain nombre de pays ont accompli des progrès dans la lutte contre les problèmes d'apatridie. De novembre 2006 à septembre 2007, le Gouvernement népalais a délivré plus de 2,5 millions de cartes d'identité à des personnes auparavant considérées comme apatrides. Au cours des derniers mois, des avancées ont également été obtenues au Viet Nam, ainsi qu'au Turkménistan où une dizaine de milliers d'apatrides ont été enregistrés. Au nord de l'État de Rakhine, au Myanmar, la distribution de cartes d'enregistrement temporaires, qui a débuté en mars, constitue une première étape importante pour un grand nombre de personnes.

Au Népal, le recensement de la population des camps de réfugiés, lancé en novembre 2006, a été achevé par l'UNHCR et les autorités en mai 2007. Les résultats finaux seront annoncés sous peu et des cartes d'identité seront distribuées à plus de 106 000 personnes d'ici la fin 2007.

En Thaïlande, au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka, l'UNHCR continuera à déployer d'importants efforts pour renforcer ses programmes de protection en faveur de la population des camps. Ceux-ci contribueront à la prévention et au traitement de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à la promotion de l'intégration des critères d'âge, de genre et de diversité dans les activités de l'UNHCR. En Thaïlande, les efforts entrepris en coopération avec le ministère de la Justice et les partenaires d'exécution ont permis d'améliorer nettement l'administration de la justice dans les camps et seront poursuivis dans cette voie.

Depuis le lancement de programmes supplémentaires en avril 2007, on observe une nette amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des réfugiés installés dans des camps au Népal et au Bangladesh, ainsi que des personnes rapatriées dans le nord de l'État de Rakhine, au Myanmar. D'autres programmes seront lancés dans des camps à travers la région.

À Sri Lanka, l'UNHCR continuera à dispenser une assistance pour appuyer le retour des déplacés dans la partie orientale de l'île. Il coopérera avec tous les intervenants concernés pour veiller à ce que les retours soient librement consentis et à ce que les autres normes soient respectées. Le Haut Commissariat continuera de faciliter le rapatriement librement consenti des Afghans demeurés au Pakistan et en République islamique d'Iran en accordant des indemnités de rapatriement et une aide au transport ; il concentrera ses efforts sur les personnes originaires de régions les plus à même d'offrir les possibilités d'un retour viable. Depuis 2002, plus de 160 000 abris ont été construits à l'intention de rapatriés vulnérables en Afghanistan.

Les Gouvernements de la République islamique d'Iran et du Pakistan ont tous deux reconduit leurs Accords tripartites avec l'UNHCR et le Gouvernement de l'Afghanistan. L'Organisation poursuivra son programme de rapatriement librement consenti et orientera ses efforts de réintégration sur les régions du pays où les conditions de sécurité permettent des visites régulières et sans risque. Elle continuera d'appuyer le projet mis au point par les autorités pour distribuer des parcelles aux rapatriés démunis et sans terres, d'exécuter des programmes dans les secteurs des abris, de l'eau et de l'assainissement et d'assurer le suivi des rapatriés. L'UNHCR entend également intensifier sa coopération avec les programmes nationaux visant à appuyer le développement communautaire dans les zones rurales, ainsi que l'éducation, la santé, l'emploi et le microcrédit.

Compte tenu du nombre important d'Afghans qui se trouvent toujours en République islamique d'Iran et au Pakistan, l'UNHCR adoptera une approche proactive pour mettre au point et promouvoir des solutions et des interventions de protection. En utilisant les données existantes, le Haut Commissariat établira le profil des populations afghanes restantes afin de concevoir des interventions plus ciblées.

Au Bangladesh, l'UNHCR recherche une stratégie globale, en coopération avec tous les intervenants concernés, pour trouver des solutions durables au sort des réfugiés rohingyas originaires du Myanmar. Dans ce contexte, les institutions des Nations Unies ont défini un programme conjoint fondé sur les communautés en vue de soutenir le développement des zones accueillant des réfugiés à Cox's Bazaar. Afin d'instaurer des conditions propices à la recherche de solutions durables, l'UNHCR s'efforcera de renforcer la protection et l'assistance et de garantir le

respect de normes minimales pour les réfugiés installés dans des camps.

Au Népal, toute avancée en direction de solutions durables était depuis des années tributaire du résultat des pourparlers bilatéraux avec le Bhoutan. Grâce aux efforts déployés par un groupe de pays de réinstallation, plus de 35 000 places ont été offertes aux réfugiés pour 2008 et 2009, avec la ferme intention de créer simultanément des possibilités de rapatriement.

Dans plusieurs pays d'Asie du Sud et du Sud-Est, des progrès significatifs ont été accomplis au cours des derniers mois dans la recherche de solutions aux situations d'exil prolongées en milieu urbain. En Inde, le sort des réfugiés afghans est en passe d'être résolu par le biais de la réinstallation et de la naturalisation. En Malaisie, le rythme des demandes de réinstallation a augmenté, puisque leur nombre dépassait déjà les 6 300 à la fin juin. Par ailleurs, l'UNHCR accordera une importance accrue à la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés urbains de longue date installés dans les grandes villes d'Asie.

Défis

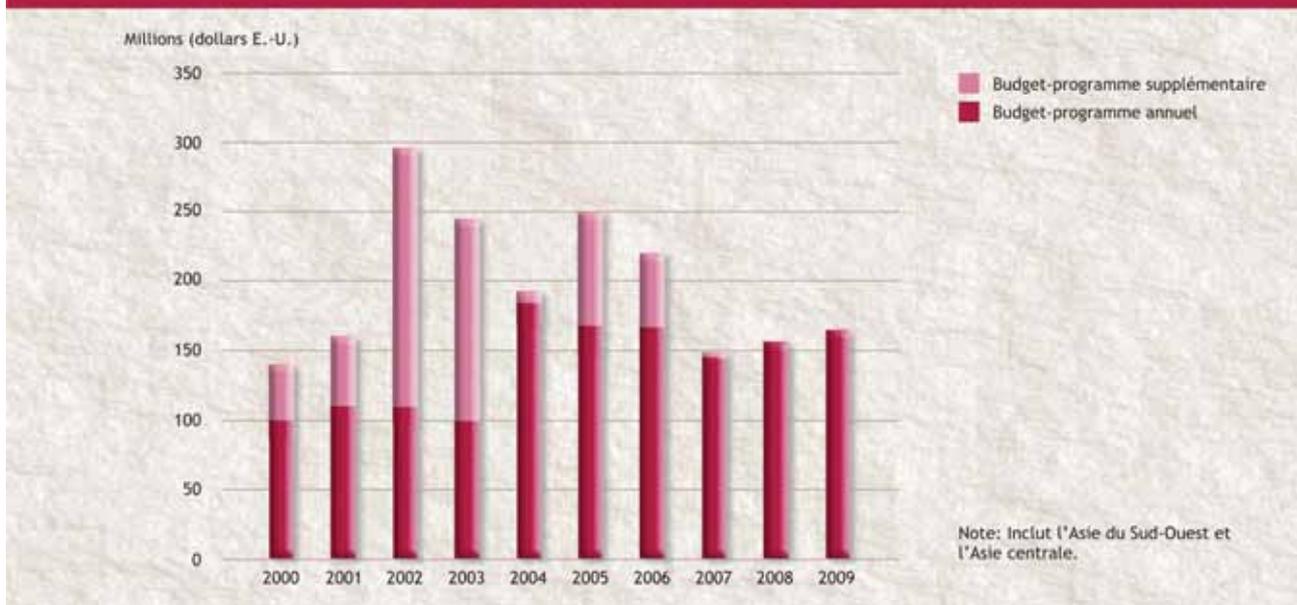
L'espace d'asile a été réduit dans un certain nombre de pays de la région Asie et Pacifique ; un nombre croissant de demandeurs d'asile et de réfugiés, y compris des enfants, ont été placés en détention. Un autre grand sujet de préoccupation est le refus de certains Gouvernements de laisser l'UNHCR procéder à la détermination du statut de réfugié aux termes de son mandat. Dans certains pays, ce refus contraint les demandeurs d'asile à demeurer dans un vide juridique, tandis que dans d'autres, ils sont placés en

détention afin de dissuader les autres demandeurs. Pour justifier cette politique, les Gouvernements invoquent des considérations liées à la sécurité nationale, ainsi que la nécessité de rester en bons termes avec les États voisins. Les difficultés d'accès aux centres de détention demeurent un obstacle dans un certain nombre de pays, puisqu'elles limitent la possibilité d'assurer un suivi de la protection et d'entreprendre des actions adaptées, y compris la recherche de solutions durables.

À Sri Lanka, l'action de l'UNHCR est notamment entravée par des problèmes de sécurité qui pèsent sur le personnel de l'Organisation et de ses partenaires, ainsi que sur les personnes relevant de sa compétence. Les restrictions imposées à l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence et la pénurie de carburant dans certaines régions ont retardé, voire bloqué l'approvisionnement en produits de première nécessité.

En Afghanistan, les conditions de sécurité continueront à déterminer l'ampleur et le rythme de la reconstruction et du développement dans les prochaines années. Elles auront donc une incidence très importante sur les programmes de rapatriement librement consenti et de réintégration de l'UNHCR. La capacité du Gouvernement afghan à débattre avec efficacité de la régulation des mouvements de populations avec les pays voisins, et à assumer davantage de responsabilités dans la gestion des rapatriements, des migrations et des déplacements internes de populations, sera également un élément clef. La volonté des Gouvernements de la région de coopérer efficacement à la gestion des mouvements transfrontaliers qui ne relèvent ni du régime d'asile ni du régime humanitaire, et de respecter les principes établis, concernant le caractère volontaire et progressif des retours, aura une influence importante sur le futur climat de protection.

Budget de l'UNHCR en Asie et Pacifique 2000 - 2009



Budget (dollars E.-U.)					
Pays	2007			2008	2009
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme annuel
Afghanistan	52 270 958	0	52 270 958	49 871 900	50 595 410
Pakistan	19 053 563	2 548 598	21 602 161	18 374 173	18 884 942
République islamique d'Iran	12 849 430	884 782	13 734 212	12 376 669	12 273 117
Activités régionales ¹	275 000	0	275 000	120 000	412 962
Sous-total - Asie du Sud-Ouest	84 448 951	3 433 380	87 882 331	80 742 742	82 166 431
Kazakhstan	1 644 523	0	1 644 523	2 121 033	2 321 033
Kirghizistan	1 439 904	0	1 439 904	1 361 170	1 234 196
Ouzbékistan	0	0	0	100 000	100 000
Tadjikistan	1 152 957	0	1 152 957	766 984	407 110
Turkménistan	765 635	0	765 635	520 033	490 180
Sous-total - Asie centrale	5 003 019	0	5 003 019	4 869 220	4 552 519
Bangladesh	2 890 103	0	2 890 103	5 097 910	4 599 423
Inde	3 438 192	0	3 438 192	3 756 783	3 858 752
Népal	6 975 643	0	6 975 643	8 816 251	8 893 496
Sri Lanka	7 331 779	0	7 331 779	10 789 341	15 038 352
Sous-total - Asie du Sud	20 635 717	0	20 635 717	28 460 285	32 390 023
Australie et Nouvelle-Zélande	1 096 908	0	1 096 908	1 177 900	1 181 900
Cambodge	1 054 371	0	1 054 371	968 563	1 080 267
Chine	3 676 243	0	3 676 243	4 771 097	5 424 918
Indonésie	2 107 133	0	2 107 133	2 203 963	2 481 808
Japon	3 188 257	0	3 188 257	2 958 835	3 068 457
Malaisie	3 931 313	0	3 931 313	5 820 082	5 506 941
Mongolie	131 710	0	131 710	115 948	215 948
Myanmar	4 304 946	0	4 304 946	6 175 264	6 463 400
Papouasie-Nouvelle-Guinée	462 600	0	462 600	1 008 398	986 898
Philippines	196 845	0	196 845	201 261	198 345
République de Corée	920 154	0	920 154	1 001 976	1 174 158
Singapour	43 800	0	43 800	0	0
Thaïlande	9 785 736	0	9 785 736	11 580 394	12 010 847
Timor-Leste	218 656	0	218 656	275 978	275 978
Viet Nam	255 722	0	255 722	343 062	493 062
Activités régionales ²	359 622	0	359 622	1 089 841	1 171 965
Sous-total - Asie de l'Est et Pacifique	31 734 016	0	31 734 016	39 692 562	41 734 892
Total - Asie et Pacifique	141 821 703	3 433 380	145 255 083	153 764 809	160 843 865

¹ Inclut le rapatriement des Afghans, réfugiés dans divers pays.

² Inclut les activités liées à la protection, à la promotion du droit des réfugiés, au transport et au rapatriement des réfugiés indochinois.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes de l'UNHCR.